

RWE



Projet éolien de Saint-Ouen-le-Mauger

Réunion de concertation n°1
jeudi 25 novembre 2021

Compte-rendu

RWE Renouvelables France

Tous les habitants de Saint-Ouen-le-Mauger ont été invités à participer à cet atelier par un document distribué dans les boîtes aux lettres. Une copie a été envoyée aux mairies limitrophes pour information.

Participants ayant signé la feuille d'émargement :

- Michel Noblesse, Saint-Ouen-le-Mauger
- Isabelle et Bill Kay, Lammerville
- François Laurent, Montreuil en Caux
- Denis Rollaing, Lamberville
- Quentin Lemaître, Bacqueville en Caux
- Leopoldine, Bacqueville en Caux
- Alain Adam, Lammerville
- Martine Adam, Lammerville
- Bernard Potez, Royville
- Coralie Mevacelt, Saint-Ouen-le-Mauger
- Frédéric Jubit, Lamberville

Seule une minorité de participants a signé la feuille d'émargements. La graphie n'étant pas toujours lisible, les noms ci-dessus peuvent comporter des coquilles.

Equipe RWE Renouvelables France :

- Thibaut OLIVER, Chef de projet éolien
- Tanguy LEBRUN, Chef de projet éolien
- Pauline GAND, Responsable nouveaux projets
- Simon VANDENBUNDER, Responsable de la concertation

Programme prévisionnel

1. Introduction et rappels sur le projet
2. Ateliers de travail en sous-groupe sur les enjeux et le planning du projet
3. Questions – réponses

Le support de présentation est annexé au présent compte rendu.

Nota : en raison du déroulement perturbé de la réunion, le programme prévisionnel n'a pas été respecté et il n'a pas été possible de noter l'intégralité des questions posés par les participants. De très nombreuses réponses aux questions génériques sur l'éolien se trouvent sur le site Internet <https://saintouenmauger.projet-eolien.com/questions-reponses-eolien/>, auquel nous renvoyons donc les lecteurs.



Questions-Réponses

Pourquoi le projet est-il porté par RWE Renouvelables France ?

Pourquoi RWE a décidé de prospecter en France depuis un an ?

Le développement éolien en France est déterminé par des objectifs fixés par le gouvernement, puis une libre concurrence des entreprises sur le terrain pour atteindre ces objectifs. RWE a proposé un projet au Conseil municipal de Saint-Ouen-le-Mauger, celui-ci a délibéré favorablement pour la conduite de ce projet, et le choix de RWE Renouvelables France.

RWE Renouvelables France appartient au groupe RWE, énergéticien allemand en pleine et réelle transition énergétique. Le groupe a prévu de mettre à l'arrêt l'ensemble de ses sites de production fossiles et nucléaires d'ici 2030, il investit donc partout dans le monde dans les énergies renouvelables pour faire une transition de ses actifs.

Qui exploitera le parc éolien ? Celui-ci sera-t-il revendu ?

Contrairement à certains développeurs de projets, RWE est un énergéticien, ce qui signifie que son modèle économique est basé sur la détention de sites de production d'électricité. RWE Renouvelables France a vocation à conserver les parcs éoliens développés pendant l'intégralité de leur durée d'exploitation.

Qui finance les bureaux d'études qui réaliseront le projet ?

Conformément à l'article R122-1 du Code de l'Environnement, le maître d'ouvrage – RWE Renouvelables France, ici – a la responsabilité de l'étude d'impact du projet. Les bureaux d'études sont toutefois indépendants, et travaillent conformément à une charte d'engagement du ministère de la transition écologique et solidaire :

<https://www.ecologie.gouv.fr/charte-dengagement-des-bureaux-detudes>

Des études ont déjà réalisées et des espèces remarquables sont présents sont sur le territoire étudié

L'étude naturaliste actuellement en cours consiste en plusieurs dizaines de sorties d'observation des espèces par des écologues, à chaque période de l'année. Les espèces présentes seront donc inventoriées et prises en compte par l'étude d'impacts.

RWE limite t-il ses projets à 6 éoliennes pour éviter le système d'appel d'offres ?

La moyenne des projets éoliens en France est de 4 éoliennes, non pas pour éviter les appels d'offre mais parce que les zones de projets sont de petite taille et que les développeurs appliquent la séquence « éviter, réduire, compenser » dont la première étape invite à limiter la taille des projets. A Saint-Ouen-le-Mauger, la zone de projet offre un potentiel de 3 à 5 éoliennes, il ne sera pas possible de faire un projet plus grand.

De plus, outre le nombre d'éolienne (fixé à 6) le système d'Appel d'Offre est lancé lorsque le projet met en exploitation des éoliennes dont la puissance unitaire est supérieure à 2MW. Les éoliennes de nouvelles générations pressenties pour le projet dépassent les 3MW et sont donc uniquement éligibles à Appel d'Offre.

Le département de la Seine-Maritime ne produit-il pas déjà suffisamment d'électricité pour éviter de nouveaux projets éoliens ?

Les objectifs ont été fixés à l'échelle de la région Normandie. 1900 à 2125 MW éolien doivent être installés en 2030 contre moins de 900 MW à ce jour, notre projet répond à cet objectif. Nous étudions les zones dans toute la région, mais la Seine-Maritime présente davantage de zones libres de contraintes rhédibitoires.

Pourquoi les autres communes n'ont-elles pas été prévenues du projet et de l'installation du mât de mesure ?

Notre projet est développé en toute transparence depuis le début. Des rendez-vous ont été pris pour se présenter avec les maires de Lamberville, Lammerville, Saint-Mards (sans succès), Saint-Pierre-Bénouville, Lestanville, Auzouville-sur-Saône, Royville. L'installation du mât de mesure requiert une déclaration préalable à la mairie concernée, en revanche le dépôt d'un dossier de demande d'autorisation environnementale nécessite l'envoi du *résumé non technique* de l'étude d'impacts 1 mois avant, à toutes les mairies du périmètre de l'enquête publique. Cette procédure sera respectée le moment venu.

Rappel : les réponses aux questions génériques sur l'éolien se trouvent sur le site Internet <https://saintouenmauger.projet-eolien.com/questions-reponses-eolien/>, auquel nous renvoyons donc les lecteurs.